



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE COMMON LAW INC.

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

Le 13 décembre 2017

## **Un rapport qui mérite des suivis dans le plan d'action fédéral pour les langues officielles (2018-2023)**

WINNIPEG – La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. (FAJEF) accueille très favorablement les nombreuses recommandations et pistes d'action qui se trouvent dans le rapport du Comité permanent des langues officielles *Pour que justice soit rendue dans les deux langues officielles*, rendu public hier.

La FAJEF croit que si le gouvernement fédéral veut donner un nouvel élan à l'accès à la justice en français au Canada, le prochain plan d'action fédéral pour les langues officielles doit s'inspirer de ces recommandations, en particulier celles qui portent sur l'augmentation de la capacité bilingue de la magistrature, la portée des programmes d'appui existants et le renforcement des organismes communautaires en justice.

« Si le gouvernement fédéral soutient véritablement le principe que tout justiciable canadien doit avoir un accès égal à la justice en français et que les nombreuses recommandations dans le rapport puissent avoir des suivis, il est essentiel qu'il fasse des investissements additionnels dans le domaine la justice au cours des prochains cinq ans.», déclare M<sup>e</sup> Daniel Boivin, président de la FAJEF. M<sup>e</sup> Boivin précise que ces investissements additionnels « devraient être de l'ordre de 60 millions de dollars sur cinq ans ».

M<sup>e</sup> Boivin ajoute que « l'accès à la justice en français n'est pas théorique lorsqu'un aîné fait face à de la fraude financière qui menace sa sécurité financière, un récent immigrant a des problèmes à obtenir un logement pour sa famille pour des raisons de discrimination ou encore une mère ayant peu de ressources financières tente d'obtenir la garde de ses enfants dans un cas de violence conjugale ».

### **Renseignements :**

M<sup>e</sup> Rénaud Rémillard, directeur général  
Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc.  
Tél. : (204) 415-7551

---

*La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law inc. est le regroupement des associations régionales, provinciales ou territoriales de juristes d'expression française engagés à promouvoir et à défendre les droits linguistiques des communautés francophones et acadiennes, notamment en favorisant l'accès à la justice en français partout au Canada. La FAJEF est située au 242, rue Goulet, bureau 1, Winnipeg (MB) R2H 0S2.*